



## **LES COMMUNES FORESTIÈRES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR NE SONT PAS CONVAINCUES PAR LE DISCOURS OPTIMISTE DE L'ONF.**

***La réorganisation de l'Office national des forêts, conséquence de la RGPP (révision générale des politiques publiques), met en péril la gestion des forêts des communes. La rencontre avec l'ONF du 3 novembre dernier ne les a guère rassurées sur l'avenir du service public forestier dans la région.***

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont demandé à l'Office national des forêts, l'opérateur pour la gestion des forêts communales, de présenter le bilan et les perspectives de gestion de leurs forêts au regard des réductions de moyens de l'ONF, engagées dans le cadre de la RGPP.

Voilà plus d'un an que les Communes forestières réclament une information claire et transparente de la part de l'Office.

Plus de 200 d'entre elles, soit le tiers des communes possédant de la forêt dans la région, ont voté une motion demandant le maintien des agents affectés à la gestion des forêts des communes, comme prévu dans le contrat Etat-ONF.

Lors de leur rencontre du 3 novembre dernier avec leur opérateur, les Communes forestières PACA ont pris connaissance de la nouvelle procédure que met en place l'ONF pour gagner en productivité dans l'élaboration des documents de gestion des forêts communales –les « aménagements ».

Les élus soulignent volontiers l'intérêt de cette nouvelle forme de documents. Plus accessibles et opérationnels pour le propriétaire, ils devraient permettre une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité, très importante en forêt méditerranéenne (production bois, biodiversité, protection des sols, accueil du public..).

**Les élus restent néanmoins vigilants à ce que l'ensemble des informations indispensable à leur prise de décision figure dans ces documents.** Le maintien du niveau de qualité de la gestion des forêts communales implique une bonne connaissance des peuplements forestiers et du volume de bois potentiellement récoltable. Celle-ci ne peut pas être sacrifiée au profit de gains de productivité de court terme..

**Les représentants des Communes forestières demandent par ailleurs à l'ONF d'articuler son action avec la politique territoriale** construite à l'échelle de l'intercommunalité. D'autant plus à l'heure où la réforme des collectivités locales tend à renforcer les prérogatives intercommunales.

Par ailleurs, l'ONF a annoncé 10% de suppression de postes en 10 ans dans la région. **Les élus dénoncent un manque de clarté au regard des récents propos du directeur général devant les sénateurs indiquant 17% de réduction d'effectif durant la même période.** La surcharge de travail et l'augmentation des déplacements qui en découlent pour les

agents, ne semblent pas inquiéter l'Office qui continue d'affirmer pouvoir offrir un service public de meilleure qualité à toutes les communes.

Avec un coût de 10 millions d'euros, couvert à 94% par le versement compensateur de l'Etat, la gestion des forêts communales en PACA ne pourra pas être reprise par les communes en cas de démantèlement de l'ONF. Elle représente 157 emplois équivalents temps plein, soit 35% de l'effectif total de l'Office. 4% des postes sont actuellement vacants.

Les propos optimistes de l'ONF ne calment pas les inquiétudes des communes, qui craignent pour la gestion durable de leur patrimoine et pour l'économie de leurs territoires. Elles n'ont pour l'instant aucune garantie quant au maintien d'un service public forestier de qualité et des hommes qui l'assurent. Les Communes forestières promettent donc de rester vigilantes et déterminées à peser sur la suite des changements opérés au sein de l'ONF.

*Le réseau des Communes forestières fédère les communes propriétaires de forêt. Il accompagne les communes sur les questions forêt bois. Il représente et défend leurs intérêts pour une gestion durable des forêts et une valorisation de cette richesse des territoires ruraux.*

*L'Office national des forêts est l'opérateur au service des communes pour la gestion des forêts communales. Il met en œuvre les choix du propriétaire et surveille les forêts. Il assure ainsi une mission de service public financée par l'Etat et les communes au bénéfice de ces dernières.*

Jean-Claude MICHEL,  
Président des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contact :

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Pavillon du Roy René / CD7 Valabre / 13120 GARDANNE  
Tél. : 04 42 65 78 14 / Fax : 04 42 51 03 88

**Isabelle Desmartin / [isabelle.desmartin@communesforestieres.org](mailto:isabelle.desmartin@communesforestieres.org)**